

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

---

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS217

présenté par  
M. Mesnier, rapporteur général

-----

### ARTICLE 35 TER B

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la suppression de cet article qui entraîne une trop forte incertitude sur le montant susceptible de sanctionner le parent débiteur d'une pension alimentaire en cas de non transmission des informations nécessaires à l'ARIPA.